



AGIR MAINTENANT

Pour un Grand Montréal
compétitif, attractif,
solidaire et responsable







ATTENTES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
AU PROCHAIN GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
JUN 2022



Communauté
métropolitaine
de Montréal

AGIR MAINTENANT

POUR UN GRAND MONTRÉAL COMPÉTITIF,
ATTRACTIF, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

 HABITATION	 AMÉNAGEMENT	 ENVIRONNEMENT
<p>Réhabiliter les logements HLM publics fortement dégradés</p> <p>Prévoir un financement suffisant pour la livraison rapide des unités AccèsLogis engagées dans le Grand Montréal</p> <p>Construire 3 000 logements sociaux et 9 000 logements abordables par année, durant dix ans</p> <p>Favoriser l'augmentation de l'offre de propriétés abordables et l'accession à la propriété des premiers acheteurs ainsi que des ménages à revenus modestes et moyens</p>	<p>Financer à hauteur de 6 M\$ sur deux ans le Programme TOD</p> <p>Veiller à une harmonisation interrégionale des interventions en aménagement dans un esprit de réciprocité, d'alliance et de développement durable</p> <p>Déléguer à la CMM la responsabilité de cartographier les zones inondables</p> <p>Accorder 9,6 M\$ à la CMM afin de réaliser les travaux de caractérisation du risque</p> <p>Renouveler le financement au Programme de compensation aux municipalités rurales, à hauteur de 12,5 M\$</p> <p>Donner les ressources nécessaires à la CPTAQ pour qu'elle puisse accroître le contrôle en matière d'usages non agricoles dérogatoires</p> <p>Permettre l'expropriation des terres agricoles non exploitées à cette fin pendant trois ans, avec une indemnisation en fonction de la valeur foncière agronomique</p>	<p>Consacrer 100 M\$ à la création de Parcs métropolitains</p> <p>Accorder 100 M\$ pour la mise sur pied d'un programme d'acquisition des espaces avec un potentiel de conversion en espace vert ou en milieu naturel</p> <p>Permettre l'expropriation pour acquisition de milieux naturels sur la base de la juste valeur marchande</p> <p>Faciliter et accélérer le reboisement sur les terrains gouvernementaux qui présentent ce potentiel</p> <p>Lancer un programme de financement pour la planification et l'implantation de nouvelles infrastructures de traitement des résidus ultimes</p> <p>Mettre en place d'importantes mesures de réduction et de recyclabilité, de la conception à la disposition des produits de la part des entreprises et non pas seulement des encouragements incitatifs (financiers et autres)</p>
 MOBILITÉ	 ÉCONOMIE	 211
<p>Soutenir le développement du transport collectif dans le Grand Montréal avec les projets déjà annoncés, le REM de l'Est modifié, et les projets priorités du plan stratégique de l'ARTM</p> <p>S'engager à ce que la SAAQ perçoive, dès janvier 2023, la taxe sur l'immatriculation</p> <p>Accélérer la diversification des sources de financement de la mobilité durable</p> <p>Permettre à exo de réaliser des activités commerciales connexes</p> <p>Prévoir au PQI le parachèvement du Réseau vélo métropolitain</p>	<p>Financer la décarbonation des chaînes d'approvisionnement (ex. intermodalité, mutualisation et écolocalisation)</p> <p>Allouer des sommes pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de mise en valeur des espaces industriels</p>	<p>Pérenniser le service 211 pour l'ensemble du Québec, avec des investissements annuels de 2,4 M\$, comme demandé par le CRGM, le CIRCNA et Centraide</p>

Depuis 2001, les 82 municipalités du Grand Montréal disposent, avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), d'une organisation pour planifier, coordonner et financer à l'échelle métropolitaine les grands enjeux relatifs à l'aménagement et au développement du territoire. Son conseil est composé de 28 élus municipaux qui sont représentatifs des cinq secteurs regroupant les 82 villes de la CMM, soit Laval, Longueuil, Montréal, la couronne Sud et la couronne Nord. La présidence de la CMM est assurée par la mairesse de la Ville de Montréal.

Au 21^e siècle, la force d'attraction du Grand Montréal, et du Québec tout entier, dépendra notamment de sa capacité à effectuer et à accélérer le virage de la transition écologique. La Communauté métropolitaine de Montréal a jeté les bases pour la création de quartiers durables – axés sur la mobilité active et le transport collectif, l'inclusion et l'accès à la culture et aux espaces verts – la protection des terres agricoles ainsi que la préservation des milieux naturels.

Dans la réalisation de ses différentes activités, la CMM collabore avec de nombreux partenaires parmi lesquels figure, au premier chef, le gouvernement du Québec. Cette étroite collaboration est essentielle à la concrétisation d'objectifs communs visant à renforcer le bien-être des populations et le sentiment de fierté et d'appartenance au territoire.

À l'approche de la prochaine campagne électorale provinciale, la Communauté métropolitaine de Montréal énonce ses attentes pour le prochain gouvernement du Québec afin de conduire la transition écologique à l'échelle métropolitaine. Voici les principaux objectifs poursuivis par la Communauté métropolitaine de Montréal :

<p>AMÉNAGEMENT Concentrer 60 % de la croissance des ménages dans les aires TOD d'ici 2031</p>	<p>HABITATION Réduire la part des ménages locataires qui consacrent 30 % et plus de leur revenu au logement</p>
<p>TRANSPORT EN COMMUN Hausser à 35 % la part modale du transport en commun en période de pointe du matin d'ici 2031</p>	<p>TRANSPORT ACTIF Faire passer la part modale du vélo de 1,8 % en 2011 à 3,8 % en 2031</p>
<p>MILIEUX NATURELS Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal et tendre vers le seuil minimal admis de couvert forestier assurant la protection de la biodiversité (30 %)</p>	<p>TERRES AGRICOLES Augmenter de 6 % la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine</p>

Pour en savoir plus sur les objectifs de la CMM :

Suivi du PMAD, édition 2021

DES HABITATIONS ABORDABLES DANS DES MILIEUX DE VIE COMPLETS

Un logement sécuritaire de taille adéquate et abordable est un fondement du bien-être des personnes et de leur épanouissement dans la société. Une offre suffisante de logements sociaux et abordables participe en retour à la vitalité économique, à l'inclusion sociale ainsi qu'à la cohésion et la résilience de la société tout entière.

La crise du logement, et plus particulièrement la crise de l'abordabilité de logement, perdure et affecte la qualité de vie de trop nombreuses personnes dans le Grand Montréal. La surchauffe immobilière, la rareté de logements locatifs, l'augmentation des loyers, la dégradation du parc de logements HLM et le ralentissement persistant dans la livraison de nouveaux logements sociaux sont au nombre des défis qui frappent la région et accentuent les besoins en habitation. Assurer un toit convenable pour tous est une préoccupation majeure pour les élues et les élus des municipalités du Grand Montréal et aussi pour sa population.

Des actions à court, moyen et long termes doivent être entreprises dès maintenant, ce qui exige un engagement et une collaboration de tous les paliers de gouvernement, qui ont chacun leur rôle spécifique à jouer en habitation.

La CMM adoptera d'ici la fin de l'année la première politique métropolitaine d'habitation. Elle visera à assurer l'abordabilité au logement, développer une offre résidentielle suffisante, diversifiée et adaptée aux besoins évolutifs de la population et soutenir un aménagement de qualité intégrant une densification réfléchie.

La CMM demande notamment au prochain gouvernement du Québec de :

- **Assurer la réhabilitation des logements HLM publics fortement dégradés.**
- **Prévoir un financement suffisant pour une livraison rapide des unités AccèsLogis programmées et non réalisées.**
- **Réunir les conditions permettant la construction annuelle de 3 000 nouveaux logements sociaux et de 9 000 nouveaux logements abordables, durant dix ans.**
- **Favoriser l'augmentation de l'offre de propriétés abordables et l'accession à la propriété des premiers acheteurs ainsi que des ménages à revenus modestes et moyens.**

L'ensemble des demandes de la CMM en habitation peuvent être consultées dans la :

Déclaration métropolitaine pour l'abordabilité du logement : un toit pour tous au sein de milieux de vie complets dans la CMM

UN SERVICE 211 SOUTENU

Financé par la CMM depuis 2018, le 211 Grand Montréal est un service essentiel qui permet de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant une meilleure liaison entre les besoins et les ressources sociocommunautaires disponibles à proximité. Ce service démontre sa pertinence non seulement en temps normal, mais aussi lors des moments critiques de l'année, comme la période des déménagements du 1^{er} juillet et encore plus lors d'événements exceptionnels comme la pandémie ou les inondations.

Le service 211 rend accessible à tous, à travers son site qui répond aux normes d'accessibilité du Web, des données complètes et à jour de l'ensemble des services communautaires. Le 211 est aussi formé d'intervenants, disponibles au téléphone ou par clavardage, qui peuvent soutenir les personnes et les organismes. Depuis 2018, la CMM a participé au financement du service sur son territoire. Pour l'année en cours, 612 000 \$ sont prévus par la CMM pour le financement du service. En plus de cette aide récurrente, la CMM a versé une aide d'urgence de 200 000 \$ au Centre de référence du Grand Montréal afin de permettre au service 211 Grand Montréal de répondre adéquatement aux besoins de la population dans le contexte de la crise sanitaire due à la COVID-19.

Relevant de la mission sociale de l'État, la CMM est d'avis qu'il incombe au gouvernement du Québec de financer le service 211. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs lui-même reconnu la pertinence du service 211 dans ses outils de communication pour promouvoir les ressources disponibles à la population durant les premiers mois de la crise de la COVID-19.

À l'instar du Centre de référence du Grand Montréal qui opère le 211 Grand Montréal, du Centre d'information et de référence de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches et de Centraide, la CMM demande au prochain gouvernement du Québec de :

- **Pérenniser le service 211, avec des investissements annuels de 2,4 M\$, afin que l'ensemble de la population et des organismes du Québec puissent en bénéficier.**

Pour en savoir plus sur le service 211

<https://cmm.qc.ca/projets/211-grand-montreal/>

UNE OCCUPATION PÉRENNE DU TERRITOIRE

Un des principaux déterminants de la capacité collective à faire face aux changements climatiques réside dans l'optimisation de l'occupation du territoire. Les élu·es et élu·es de la région métropolitaine affichent un consensus fort pour une densification réfléchie du territoire et une accélération du développement des infrastructures de transport collectif. La tendance actuelle en faveur de l'auto solo peut être renversée avec des investissements majeurs en transport en commun combinés à une consolidation de l'urbanisation.

MILIEUX DE VIE

La réalisation de quartiers de type TOD (*Transit-Oriented Development*) est prévue au Plan métropolitain et d'aménagement (PMAD) de la CMM. Ces quartiers se démarquent par une mixité résidentielle, des commerces de proximité, un accès à la culture, aux espaces verts et à des lieux de récréation, des infrastructures de transport actif et ont pour élément central un point d'accès à un mode de transport collectif structurant.

Au total, 159 aires TOD sont identifiées dans le PMAD où il est proposé d'orienter 40 %, voire 60 % de la croissance des ménages d'ici 2031. Pour mener à terme cet objectif ambitieux, la CMM a consacré 4,1 M\$ depuis 2013 au Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD (Programme TOD) pour appuyer les municipalités de son territoire. Le programme TOD a permis de financer 45 projets novateurs. Les efforts métropolitains ont porté fruit : une densification résidentielle des quartiers TOD s'observe dans les cinq grands secteurs géographiques formant le territoire de la CMM. Par la réalisation des quartiers TOD, la CMM contribue à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de mobilité durable et de création de milieux de vie de qualité, attrayants et en santé.

Face à ce bilan positif, la CMM demande au prochain gouvernement de :

- **Octroyer 6 M\$ sur deux ans pour prolonger le programme TOD mis en place par la CMM et ainsi poursuivre la planification et les études pour les 159 aires TOD et contribuer à l'atteinte des objectifs partagés par le gouvernement et la CMM en matière d'aménagement et de mobilité.**
- **Collaborer avec la CMM en vue d'élaborer un nouveau programme d'aide visant l'aménagement et la construction de quartiers TOD complets.**

Pour en savoir plus sur les quartiers TOD

<https://cmm.qc.ca/projets/projets-novateurs-tod/>

TRANSPORT COLLECTIF

Le Grand Montréal se classe au 7^e rang des régions métropolitaines nord-américaines où les automobilistes perdent le plus de temps dans la congestion routière en heure de pointe : un automobiliste perd en moyenne 117 h annuellement dans le trafic, soit pratiquement trois semaines complètes de travail. Aux impacts individuels liés à la qualité de vie s'additionnent les impacts collectifs au chapitre de l'économie, de l'environnement et de l'attractivité de la région.

Pour remédier à cette situation, les partenaires se sont fixé des objectifs – la CMM avec le PMAD, le gouvernement du Québec avec la Politique de mobilité durable et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) dans son projet de Plan stratégique de développement du transport collectif – de transition vers une mobilité durable, notamment par l'accroissement de la part modale du transport collectif.

Des investissements substantiels permettront l'atteinte des objectifs des partenaires et devront s'accompagner, dans le même temps, d'une révision des sources de financement, lesquelles doivent être repensées dans un contexte de développement des réseaux. Une cohérence des interventions sur le territoire métropolitain devrait quant à elle être recherchée et assurée par le respect du rôle et des responsabilités en planification des transports des partenaires métropolitains.

La CMM demande au prochain gouvernement du Québec de :

- **Soutenir le développement du transport collectif dans le Grand Montréal pour mener à terme les projets déjà annoncés, dont le REM de l'Est qui sera revu et modifié par l'ARTM, et ceux qui seront priorisés dans le plan stratégique de l'ARTM.**
- **Accorder une aide additionnelle à l'ARTM pour résorber les effets persistants de la pandémie de la COVID-19.**
- **S'engager à ce que la SAAQ perçoive, dès janvier 2023, la taxe sur l'immatriculation des véhicules découlant du règlement adopté par la CMM en 2019, tout en compensant le manque à gagner découlant du report de cette perception.**
- **Accélérer la diversification des sources de financement de la mobilité durable en évaluant notamment l'opportunité d'imposer graduellement une taxation kilométrique en remplacement de la taxe sur l'essence dont les revenus sont appelés à diminuer.**
- **Permettre à exo de réaliser toute autre activité commerciale connexe, notamment le développement immobilier de ses stationnements et de ses édicules, comme prévu pour les sociétés de transport en commun dans leur loi constitutive.**

Pour en savoir plus sur les demandes de la CMM en transport collectif

https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2022/01/MEM_DemandesPrebudgetairesQC_2022-23_FIN.pdf

TRANSPORT ACTIF

En créant des milieux de vie plus attractifs et conviviaux, les infrastructures de transport actif jouent un rôle positif de réduction des émissions de GES, sur la santé de la population et en matière de développement économique. La mise en place d'un Réseau vélo métropolitain est l'un des principaux moyens privilégiés par la CMM pour favoriser la mobilité active dans le Grand Montréal. Avec ce réseau, la CMM développe des réseaux piétonniers et cyclables misant sur la continuité et la connectivité, tout en procurant une accessibilité aux secteurs commerciaux, aux pôles d'emplois, aux pôles récréotouristiques, aux espaces verts et bleus, aux infrastructures culturelles, aux secteurs historiques et patrimoniaux ainsi qu'aux équipements de nature métropolitaine.

En août 2020, des quelque 1 742 kilomètres prévus au réseau, 34 % (586 kilomètres) étaient aménagés et conformes. Le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire est le premier axe complété du Réseau vélo métropolitain. D'une longueur de 143 kilomètres, ce sentier, inauguré en septembre 2017, traverse 17 municipalités et relie les trois parcs nationaux de la région de Montréal (parc d'Oka, parc des Îles de Boucherville et parc du mont Saint-Bruno) ainsi que le Centre de la nature du mont Saint-Hilaire.

Tel que planifié, la réalisation du Réseau vélo métropolitain permettra la desserte de tous les quartiers TOD, donc donnera aux résidants la possibilité d'accéder en vélo au transport collectif. En complétant les derniers mètres séparant la station de transport en commun au domicile, ou encore au travail ou à l'école, le Réseau vélo participe à rencontrer les objectifs de mobilité durable.

La CMM demande au prochain gouvernement du Québec de :

- **Prévoir dans le PQI le financement et le parachèvement du Réseau vélo métropolitain afin de doter le Grand Montréal d'un réseau continu de transport actif en complémentarité avec les réseaux de transport collectif et de navettes fluviales et de faire passer la part modale du vélo à 3,8 % en 2031.**

Pour en savoir plus sur le Plan directeur du Réseau vélo métropolitain

<https://cmm.qc.ca/planification/plan-directeur-du-reseau-velo-metropolitain/>

TERRITOIRE PÉRIMÉTRROPOLITAIN

Grâce au PMAD, la CMM a freiné l'étalement urbain sur son territoire, consolidé son périmètre métropolitain, densifié le développement résidentiel, optimisé l'occupation du territoire et favorisé le transport collectif et actif tout en protégeant le territoire agricole et les milieux naturels. En moins de dix ans, 40 % des nouveaux ménages se sont installés dans les quartiers TOD et, suivant les investissements annoncés et à venir en transport en commun, la CMM poursuit l'objectif de rehausser ce seuil à 60 % d'ici 2031.

La CMM est d'avis que le modèle d'aménagement qui prévaut dans le Grand Montréal, alliant densité intelligente et réseau de transport en commun performant, est possible dans toutes les aires urbaines du Québec. En particulier, les municipalités au pourtour de la CMM, qui présentent une importante intégration socioéconomique avec le territoire métropolitain, génèrent 100 000 déplacements en automobile vers le territoire métropolitain et engendrent des coûts importants pour les municipalités de la CMM.

Le territoire péri-métropolitain compte près de 800 000 personnes et plus de 75 000 nouvelles personnes s'y établiront d'ici 2031. Une occupation durable du territoire péri-métropolitain doit être recherchée ainsi qu'une harmonisation interrégionale des interventions, le tout dans un esprit de réciprocité et d'alliance stratégique. C'est d'ailleurs l'approche adoptée par la CMM avec sa proposition de convenir avec les villes et les MRC concernées d'ententes de planification intégrée de l'aménagement et du transport. Cette approche collaborative est prometteuse.

La CMM demande au prochain gouvernement du Québec de :

- **Veiller à une harmonisation interrégionale des interventions en aménagement de la CMM, des régions et des MRC voisines dans un esprit de réciprocité, d'alliance stratégique et de développement durable, en appliquant l'orientation 10 et toute autre mesure pouvant être mise en place dans le cadre de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire.**
- **Verser une compensation estimée à 4,9 M\$ à l'ARTM pour les coûts additionnels des transports collectifs occasionnés par l'étalement urbain dans les municipalités péri-métropolitaines.**

Pour en savoir plus sur l'étalement urbain

<https://cmm.qc.ca/grands-enjeux/etalement-urbain/>

PLAINES INONDABLES

La CMM assume un leadership important en matière de gestion des risques d'inondation. Elle participe activement à la mise en œuvre du Plan de protection du territoire face aux inondations (PPTFI) du gouvernement du Québec. Ce plan vise à mieux protéger nos communautés et à accroître leur résilience. La CMM est investie dans la poursuite des objectifs gouvernementaux, particulièrement ceux reliés aux trois axes suivants : cartographier, régir et encadrer ainsi que planifier et intervenir.

Mandatée par le gouvernement du Québec, la CMM est à pied d'œuvre pour donner accès à des outils à jour permettant de mieux gérer le risque en zone inondable et accroître la protection des personnes et des biens. Ses travaux portent notamment sur l'actualisation de la cartographie des zones inondables selon une méthodologie harmonisée à l'échelle de son territoire et reposant sur des technologies de très haute précision (LiDAR drone haute densité).

Les travaux relatifs à la cartographie des cours d'eau métropolitains ont été menés à terme et ceux de six cours d'eau locaux le seront d'ici la fin de l'année. L'expertise métropolitaine est un actif clé auprès des municipalités et des MRC du territoire qui doivent composer avec les inondations. Plusieurs d'entre elles planifient la mise en place d'infrastructures permettant d'accroître la résilience du territoire et la protection de leur population et, pour ce faire, sollicitent l'appui de la CMM pour évaluer le risque sur leur territoire et définir les solutions à réaliser. Cet appui est d'autant plus recherché dans le cadre des appels à projets du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI). La CMM appuie par ailleurs les bureaux de projet mis en place par le gouvernement dans l'atteinte de leurs objectifs.

La CMM demande au prochain gouvernement du Québec de :

- **Déléguer à la CMM la responsabilité de cartographier les zones inondables du territoire métropolitain et lui octroyer une aide financière de 3 M\$ visant à étendre ses travaux de cartographie aux cours d'eau locaux du Grand Montréal.**
- **Accorder 9,6 M\$ à la CMM pour réaliser les travaux de caractérisation du risque pour appuyer ses municipalités et les bureaux de projet du MAMH dans le cadre des mesures du Plan de protection du territoire face aux inondations du gouvernement du Québec.**

Pour en savoir plus sur les plaines inondables

<https://cmm.qc.ca/projets/resilience-aux-inondations/>

UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ACCÉLÉRÉE

TRAME VERTE ET BLEUE

Dans une région métropolitaine comme le Grand Montréal, la conservation et la mise en valeur des milieux naturels sont essentielles à un développement durable. Les écosystèmes du territoire procurent d'immenses bénéfices notamment en termes d'habitat pour la biodiversité, de loisirs et de tourisme et de régulation du climat (ex. réduction des îlots de chaleur, régulation de l'air, préservation des sols contre l'érosion et réduction des risques d'inondation). Les services écosystémiques rendus par notamment les forêts, les milieux humides et les bandes riveraines se chiffrent à 4,3 G\$ par année dans la Ceinture verte de Montréal, un territoire de 17 000 km² comprenant la CMM (4 374 km²).

Les élu·es et élus de la CMM ont démontré un consensus fort et une volonté ferme à l'atteinte des cibles pour la protection des milieux naturels. L'adoption du règlement de contrôle intérimaire concernant les milieux naturels en avril 2022, ciblant 12 367 hectares de milieux naturels supplémentaires, témoigne de cette volonté.

La collaboration du gouvernement du Québec et de la CMM dans le cadre de la Trame verte et bleue permet, depuis plusieurs années, des interventions rapides, ciblées et agiles au bénéfice de tous. Près de 70 projets ont pu être complétés ou sont sur le point de l'être depuis le lancement du programme en 2013. La mise en place de parcs métropolitains et de corridors écologiques pour restaurer les liaisons entre les espaces naturels métropolitains d'envergure passe par un effort concerté. Ces efforts bonifieraient et faciliteraient l'accès à la beauté et aux bienfaits de la nature.

La CMM demande au prochain gouvernement du Québec de :

- **Consacrer 100 M\$ sur cinq ans à la création d'un réseau de parcs métropolitains, par l'acquisition de milieux naturels.**
- **Concrétiser rapidement l'engagement gouvernemental à l'effet de modifier la loi sur l'expropriation afin que l'acquisition de milieux naturels par expropriation puisse se faire sur la base de la juste valeur marchande.**
- **Modifier la loi sur la CMM afin de compléter ses pouvoirs pour lui permettre d'acquérir, de construire et d'exploiter des parcs métropolitains sur son territoire.**

Pour en savoir plus sur le Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20180308_TV_B_revisionProgramme.pdf

POTENTIEL DE CONVERSION EN ESPACE VERT OU EN MILIEU NATUREL

Le gouvernement et la CMM portent des objectifs ambitieux en matière de protection et de mise en valeur des espèces fauniques et floristiques ainsi que leurs habitats, les plans d'eau et la biodiversité. Leur atteinte ne pourra être rencontrée uniquement par l'acquisition et la conservation de milieux naturels d'intérêts. En effet, en milieu fortement urbanisé, l'augmentation de la quantité de milieux naturels doit aussi passer par la restauration écologique.

Dans ce contexte, les terrains qui présentent un potentiel de conversion en milieu naturel sont des opportunités uniques de créer de nouveaux espaces écologiquement riches en milieux urbains. Par exemple, les terrains de golf qui ont cessé leurs activités peuvent faire l'objet de remise en culture, de conversion en espaces verts ou de renaturalisation. Les golfs et autres lieux à potentiel de conversion présentent une opportunité unique de réaliser des gains majeurs et d'augmenter significativement les aires protégées.

La CMM demande au prochain gouvernement du Québec de :

- **Accorder 100 M\$ pour la mise sur pied par la CMM d'un programme d'acquisition des espaces présentant un potentiel de conversion en espace vert ou en milieu naturel.**
- **Faciliter et accélérer le reboisement sur les terrains gouvernementaux qui présentent ce potentiel.**

Pour en savoir plus sur les enjeux climatiques

<https://cmm.qc.ca/grands-enjeux/changements-climatiques/>

TERRES AGRICOLES

Les terres agricoles du Grand Montréal occupent 58% de sa superficie terrestre (2203 km²) et comptent parmi les meilleures terres agricoles du Québec. Elles participent à la production de denrées alimentaires abordables, de qualité et locales. En plus de leur fonction nourricière, ces terres procurent des avantages économiques, sociaux et environnementaux qui doivent être reconnus et valorisés. Leur proximité avec les zones les plus fortement urbanisées et densément peuplées du Québec forme un avantage stratégique pour développer l'autonomie alimentaire.

La volonté conjointe du gouvernement du Québec et de la CMM de protéger la zone agricole a permis de mettre sur pied, en 2019, le Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole doté d'une enveloppe de 20 M\$ sur quatre ans. Le programme accorde une compensation modulée aux 19 municipalités rurales de la CMM comptant une forte proportion de terres agricoles : les terres agricoles de ces municipalités représentent plus de 90% de la superficie terrestre totale de l'ensemble de leurs territoires terrestres. Le programme constitue un outil de financement complémentaire qui permet aux municipalités rurales d'investir dans des projets structurants sans augmentation de l'effort fiscal. Il permet aussi d'apaiser la pression sur les sols agricoles.

La CMM demande au prochain gouvernement du Québec de :

- **S'engager à renouveler la participation gouvernementale au Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole et, cette fois, d'inscrire cette participation à 12,5 M\$ sur cinq ans (pour les années 2023 à 2027) afin de soutenir les municipalités rurales de la CMM dans leur rôle de gardienne du territoire agricole et favoriser l'autonomie alimentaire du Québec.**
- **Donner les ressources nécessaires à la CPTAQ pour qu'elle puisse accroître le contrôle qu'elle exerce en matière d'usages non agricoles dérogatoires et qu'elle soit en mesure de renforcer sa collaboration avec les municipalités rurales du Grand Montréal quant au suivi de ces dossiers.**
- **Mettre en place un régime pour permettre à la CMM et aux municipalités d'exproprier des terres agricoles qui n'ont pas été exploitées à cette fin pendant les trois années précédentes, avec une indemnisation établie en fonction de la valeur foncière agronomique, pour qu'elles puissent être louées ou vendues à des producteurs agricoles.**

Pour en savoir plus sur le Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole

<https://cmm.qc.ca/programmes/programme-de-compensation-aux-municipalites-rurales-pour-la-protection-du-territoire-agricole/>

MATIÈRES RÉSIDUELLES

La CMM est l'entité responsable de la planification de la gestion des matières résiduelles sur le territoire métropolitain en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*. À cet effet, le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) en vigueur propose des mesures ambitieuses visant l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et organiques.

Dans le cadre de la révision du PMGMR, plusieurs mesures sont évaluées pour améliorer cette gestion, notamment par l'intensification des actions de réduction à la source. Alors que les sites d'enfouissement des ordures se situent principalement à l'extérieur du Grand Montréal et que leur capacité maximale sera atteinte au cours des dix prochaines années, la question de l'autonomie régionale récemment soulevée par le BAPE apparaît incontournable.

Malgré les initiatives annoncées à ce jour, plus de 1,5 million de tonnes de matières résiduelles devront toujours être éliminées sur le territoire métropolitain en 2031. Devant ce constat, il convient d'implanter dans les plus brefs délais d'ambitieuses mesures de réduction et de recyclage à l'échelle provinciale.

La CMM demande notamment au prochain gouvernement du Québec de :

- **Lancer un programme de financement pour la planification et l'implantation de nouvelles infrastructures de traitement des résidus ultimes.**
- **Mettre en place d'importantes mesures de réduction et de recyclabilité, de la conception à la disposition des produits de la part des entreprises, et non pas seulement des encouragements incitatifs (financiers et autres).**
- **Revoir le cadre de gestion du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.**
- **Déployer rapidement une stratégie concertée d'élimination des matières résiduelles, accompagnée d'un échéancier réaliste.**
- **Inclure d'importantes mesures de réduction visant tous les secteurs (résidentiel, ICI [industries, commerces et institutions] et CRD [construction, rénovation et démolition]) aux prochains plans d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.**

Pour en savoir plus sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

<https://cmm.qc.ca/planification/plan-metropolitain-de-gestion-des-matieres-residuelles-pmgmr/>

UNE ÉCONOMIE VERTE ET SOLIDAIRE

CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

La décarbonation du transport de marchandises jouera un rôle fondamental pour réduire les émissions de GES. Des mesures gouvernementales visent précisément l'accélération de la transition énergétique du camionnage, comprenant des investissements massifs pour stimuler l'innovation en mobilité durable et développer des infrastructures de recharge de batteries.

L'accélération de la mobilité durable présente un potentiel de marché important pour les entreprises du Grand Montréal. La région métropolitaine peut compter sur une forte demande d'énergie propre dans le secteur logistique (camion, train, avion et bateau), sur une expertise de pointe offerte par des acteurs importants dans les domaines de l'hydroélectricité, la batterie, l'hydrogène, les biocarburants et autres carburants verts, et sur des infrastructures majeures, qui rendent tangible la possibilité de verdir les chaînes d'approvisionnement de manière distinctive.

Avec un soutien gouvernemental, la CMM pourra accélérer le développement de solutions innovantes permettant de décarboner les chaînes d'approvisionnement et les appliquera pour accroître l'efficacité énergétique du carrefour logistique métropolitain (par ex. intermodalité, mutualisation et écolocalisation). La CMM favorisera la mise en commun d'expertise développée au sein de différents secteurs; et fera en sorte que les moyens de moduler les flux logistiques dans la région métropolitaine puissent être appliqués pour en réduire les émissions de GES tout en augmentant la compétitivité de la plaque tournante logistique métropolitaine.

La CMM demande au prochain gouvernement du Québec de :

- **Accorder un financement de 15 M\$ à la CMM afin d'accélérer le développement de solutions innovantes permettant de décarboner les chaînes d'approvisionnement.**

Pour en savoir plus sur le Plan métropolitain de développement économique 2022-2031

<https://cmm.qc.ca/planification/plan-metropolitain-de-developpement-economique-pmde/>

ESPACE À VOCATION INDUSTRIELLE

Le Grand Montréal est aujourd'hui une des grandes régions métropolitaines nord-américaines où les locaux industriels sont les plus rares, après celles de Toronto et Vancouver. Cette rareté de bâtiments disponibles a fait en sorte d'exercer une pression sur la valeur des terrains industriels, dont la disponibilité diminue. Selon un inventaire réalisé par la CMM, près de 3 895 hectares de terrains à vocation industrielle seraient encore disponibles sur le territoire métropolitain. De cette superficie, environ un millier d'hectares seraient utilisables sans aucune contrainte. En raison de cette rareté croissante, des projets d'investissement étranger à la recherche de terrains pourraient éventuellement ne pas pouvoir se concrétiser, ce qui représentera une perte nette pour l'économie québécoise. Il est important de pouvoir maintenir la capacité d'accueil de projets d'investissements sur le territoire métropolitain, dans la perspective des objectifs du gouvernement en matière de création de richesse.

Un investissement gouvernemental de 2,8 M\$ permettra d'appuyer les 14 MRC et agglomérations qui composent le territoire de la CMM dans l'élaboration de plans de mise en valeur des espaces industriels qui viseront à optimiser l'utilisation des espaces disponibles au développement, améliorer l'offre d'espaces industriels en volume et en qualité et rendre disponibles des sites inutilisés ou sous-utilisés par l'élimination des contraintes. La CMM mettra en place, avec le soutien du gouvernement du Québec, une approche d'accompagnement global des MRC et agglomérations qui comprendra le développement et la mise à disposition d'une expertise en plus du soutien financier. La CMM coordonnera la réalisation des plans et leur mise en commun. Elle préparera une carte dynamique des espaces industriels à la disposition des MRC et agglomérations ainsi que des investisseurs. La mise en œuvre de ces plans suivra les normes écoénergétiques les plus élevées, dans une optique d'efficacité et de décarbonation des bâtiments.

La CMM demande au prochain gouvernement du Québec de :

- **Allouer 2,8 M\$ à la CMM pour la mise en place d'un programme qui permettra d'appuyer les 14 MRC et agglomérations de la CMM dans l'élaboration de plans de mise en valeur des espaces industriels.**
- **Accorder 100 M\$ pour mettre en place un programme métropolitain de mise en œuvre des plans élaborés par les MRC et agglomération du territoire, ce qui permettra de décarboner les parcs et bâtiments industriels, en plus de maintenir la capacité d'accueil du territoire métropolitain en projets d'investissements.**

Pour en savoir plus sur le Plan métropolitain de développement économique 2022-2031

<https://cmm.qc.ca/planification/plan-metropolitain-de-developpement-economique-pmde/>

DÉCARBONATION DES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Dans le secteur manufacturier, les coûts liés à la réduction d'émissions de GES qui émanent des procédés industriels ou de leurs résidus peuvent paraître élevés. Si de grandes industries polluantes font face à des obstacles sur le plan technologique pour réduire leurs émissions, dans d'autres cas c'est plutôt la petite échelle de PME opérant dans des secteurs différents qui limite l'analyse des possibilités de décarbonation. Le regroupement d'initiatives et le partage de ressources et d'approches offrent cependant des occasions de surmonter ces obstacles et de mieux cibler les priorités pour réduire les GES.

Dans ce contexte, l'économie circulaire, qui vise une utilisation plus efficace des ressources, offre des possibilités de progrès intéressantes, bien que le lien avec les GES ne soit pas direct à l'échelle métropolitaine. L'économie circulaire comprend notamment les filières du recyclage, du reconditionnement et de la symbiose industrielle, et cette dernière possède un potentiel transformatif particulièrement important. La symbiose consiste en l'utilisation par une entreprise des résidus d'une autre entreprise comme matière première, en tirant profit d'une proximité géographique. Les réseaux qui se créent entre entreprises dans le cadre d'une symbiose encouragent le partage de connaissances, de pratiques et de savoir-faire. Ils créent ainsi les conditions permettant d'innover dans la décarbonation des procédés.

Les relations nouées par des entreprises dans le cadre d'une symbiose industrielle contribuent en outre à rendre l'économie métropolitaine plus résiliente. Le risque moins grand dans une symbiose de bris de la chaîne d'approvisionnement en cas de choc économique réduit la nécessité d'accumuler des stocks de matière première, rendant les entreprises moins vulnérables.

La CMM établira une feuille de route des principales actions à mener sur le territoire métropolitain. Elle alimentera en outre le transfert d'éco-innovations entre les entreprises.

La CMM demande au prochain gouvernement du Québec de :

- **Soutenir, à hauteur de 10 M\$, la CMM dans ses actions visant à élargir et renforcer les projets de symbiose industrielle dans la région métropolitaine et plus largement d'économie circulaire.**

Pour en savoir plus sur le Plan métropolitain de développement économique 2022-2031

<https://cmm.qc.ca/planification/plan-metropolitain-de-developpement-economique-pmde/>

DIPLOMATION UNIVERSITAIRE

Afin que l'économie métropolitaine puisse jouer le rôle attendu d'elle pour nourrir les aspirations économiques et relatives au niveau de vie du Grand Montréal, et du Québec dans son ensemble, au cours des prochaines décennies, il est essentiel de corriger la trajectoire actuelle de la diplomation universitaire. Les compétences de niveau universitaire sont le plus important déterminant de la productivité. La qualité du réseau d'établissements d'enseignement supérieur permet au Grand Montréal d'attirer un nombre important d'étudiants, notamment de l'étranger, dont une partie décide de s'installer au Québec à la fin de leurs études. Malgré cela, le taux de diplomation des jeunes cohortes est trop faible pour pouvoir changer significativement la donne.

Avec un appui gouvernemental, la CMM mobilisera ses partenaires de l'éducation et de l'enseignement supérieur afin d'examiner les moyens de renforcer la scolarisation sur le territoire métropolitain. Les quartiers urbains et les banlieues aux caractéristiques socioéconomiques diverses, de même que la configuration du réseau universitaire en pleine évolution, sont quelques-unes des caractéristiques du territoire métropolitain à prendre en compte pour dégager des opportunités et des pistes d'action prometteuses.

Ces pistes pourront comprendre différents facteurs jouant un rôle sur le niveau de scolarité, y compris au niveau de la petite enfance (mobilité sociale, rôle de la mobilité géographique), de l'enfance (sensibilisation, utilisation des équipements métropolitains) et des jeunes adultes (information, prospective, coordination entre universités et cégeps, augmentation de la desserte par les établissements d'enseignement supérieur dans certains secteurs, « écoles innovantes », possibilités d'accroître la flexibilité dans l'établissement des curriculums pour les rendre attractifs tout en répondant aux besoins évolutifs du marché du travail).

La possibilité de moduler l'action spatialement devra être explorée puisque le niveau de scolarité varie significativement à travers le territoire métropolitain. La concertation pourra permettre d'identifier des avenues pouvant faire l'objet de projets pilotes sur le territoire métropolitain ou de programmes s'inspirant d'initiatives déjà menées sur le territoire ou ailleurs dans le monde.

La CMM demande au prochain gouvernement du Québec de :

- **Joindre les efforts de concertation de la CMM avec les partenaires de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour trouver les moyens de renforcer la scolarisation sur le territoire métropolitain.**

Pour en savoir plus sur le Plan métropolitain de développement économique 2022-2031

<https://cmm.qc.ca/planification/plan-metropolitain-de-developpement-economique-pmde/>



1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 Montréal (Québec) H3A 3L6
T. 514 350-2550 C. info@cmm.qc.ca

www.cmm.qc.ca



**Communauté
métropolitaine
de Montréal**